Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-102_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 102/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 26
Pouvoirs : 6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, DANIEL Jean-Louis, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : MEURICE Paul, LE COUVIOUR Mélanie, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane.

Absent : /

Pouvoirs : MEURICE Paul à BOUTTIER Élodie, LE COUVIOUR Mélanie à Linda BONNERUE, LE NAOUR Solène à MARCHAIS Yann, MARTIN Jérémy à CHEVALIER Annie, GUYOT Albane à Thierry BEAUJEAN, GUEGUEN Marie à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : BOURVIC Arnaud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Création du tableau des postes non permanents du 01/09/2026 au 31/08/2027. Effet au 1er septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de :

- créer les postes non permanents pour accroissement temporaire tels que présentés ci-dessous pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027 ;
- maintenir les dispositions des précédentes délibérations du 12 novembre 1990 modifiée par la délibération du 11 février 2002;

La rémunération des agents contractuels qui interviennent au restaurant municipal pour la surveillance des enfants a été fixée par la délibération du 12/11/1990, modifiée par la délibération du 11/02/2002.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-102_2026-DE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Fractionnement Temps de travail annuel	Base Rémunération	Période
Filière Technique	Adjoint technique	1	36%	Adjoint technique 1er échelon	Du 01/09/2026 au 28/03/2027
	Adjoint technique	1	20%	Adjoint technique 1er échelon	Du 01/09/2026 au 31/08/2027
	Adjoint technique	1	60%	Adjoint technique 1er échelon	Du 01/09/2026 au 31/08/2027
Filière Animation	Adjoint d'animation	5	18%	SMIC +30%	Du 01/09/2026 au 31/08/2027
Filière Animation	Adjoint d'animation ou CEE (Contrat d'Engagement Educatif)	6	12%	Délibération n°018/2024 et 040/2024 Ou Adjoint animation 1er échelon	Du 01/09/2026 au 31/08/2027
Filière médico sociale ou anim	ATSEM principal 2ème ou Adjoint d'animation	1	82%	ATSEM principal 2ème Ou adjoint animation 1er échelon	Du 01/09/2026 au 31/08/2027

Pour extrait conforme,
La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Arnaud BOURVIC